

Procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Société S.A.S.U "A.B TRAVEL FAMILY"
au capital de 500 euros
ayant son siège social à 21 RUE JEAN BAPTISTE POTIN
92170 VANVES

SIRET : 818 473 597 00016

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue à VANVES le 20/11/2024

L'an Deux Mille vingt-et-quatre, le 20 novembre, à 10 h, les actionnaires et le président de la S.A.S.U A.B TRAVEL FAMILY, se sont réunis au siège social, 21 RUE JEAN BAPTISTE POTIN 92170 VANVES en assemblée extraordinaire, sur convention amiable.

Sont présent :

- M BOULAKHRAS Ali actionnaire, président 500 actions

Soit un total de 500 actions

L'assemblée est présidée par l'actionnaire président, M. BOULAKHRAS Ali.

Le président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, approuve le dit rapport et prononce la dissolution anticipée de la société A.B TRAVEL FAMILY et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et les articles L.237-1 à L 237-13 du code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé : 21 RUE JEAN BAPTISTE POTIN 92170 VANVES.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation M. BOULAKHRAS Ali, demeurant 21 Rue Jean Baptiste Potin 92170 VANVES.

.

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la présidence à compter du 20 novembre 2024.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des associés dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. BOULAKHRAS Ali

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Boulakhras Ali', written in a cursive style.